

RAPPORT

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

04 novembre 2020

RAPPORT DU JURY

Concours interne et externe de technicien supérieur
principal du développement durable (TSPDD)
Session 2020



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Présidente

Mme Marie-Christine PERRAIS

Référence(s) intranet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr> puis rubrique « Concours »

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| 1 - CONTEXTE GÉNÉRAL..... | 4 |
| 2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES..... | 6 |
| 2.1 - La note de synthèse..... | 6 |
| 2.2 - Le questionnaire – QCM et QROC..... | 8 |
| 3 - LES ÉPREUVES D'ADMISSION..... | 9 |
| 3.1 - Épreuve orale d'entretien avec le jury..... | 9 |
| 3.2 - Épreuve physique..... | 11 |

Rapport de la présidente du jury

Madame Marie-Christine PERRAIS, ingénieure en chef des travaux publics de l'État.

1 - CONTEXTE GÉNÉRAL

Textes réglementaires

Les concours interne et externe de techniciens supérieurs principaux du développement durable, session 2020, ont été organisés conformément :

- au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant dispositions relatives au statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- à l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours interne pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
- à l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours externe pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
- à l'arrêté du 28 novembre 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;
- à l'arrêté du 23 janvier 2020 fixant la composition des jurys des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2020 ;
- à l'arrêté du 29 janvier 2020 fixant, au titre de l'année 2020, le nombre de postes offerts aux concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable.

Calendrier des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité communes aux concours interne et externe se sont déroulées le jeudi 6 février 2020 dans 16 centres d'examen dont 6 centres en outre-mer.

L'épreuve d'admission a été organisée du 22 au 25 juin 2020 à l'espace Vinci à Paris (75).

La seconde épreuve d'admission (épreuves sportives) a été suspendue pour les candidats inscrits dans la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral », compte tenu du report des épreuves du fait du contexte sanitaire.

Professionnalisation du jury

Les membres du jury national et les examinateurs constituant les 9 sous-jurys des épreuves orales ont tous bénéficié d'une professionnalisation à l'épreuve orale le 22 juin 2020.

Statistiques

Il convient de préciser ici que, pour chaque concours, les spécialités sont appréhendées de manière autonome.

Concernant le concours interne :

319 candidats se sont inscrits, 158 étaient présents aux épreuves écrites de « note de synthèse » et de « questionnaire », répartis en 3 spécialités :

- spécialité « techniques générales » : 181 inscrits, 81 présents ;
- spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 109 inscrits, 59 présents ;
- spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 29 inscrits, 18 présents.

Au total 81 candidats ont été retenus pour les épreuves d'admission.

Dans la spécialité « techniques générales » (TG), 23 candidats ont été inscrits sur la liste principale et 3 sur la liste complémentaire avec une note de 11,50 sur 20 pour le dernier d'entre eux admis en liste principale.

Dans la spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » (EEI), 6 candidats ont été inscrits sur la liste principale et 10 sur la liste complémentaire avec une note de 13,57 sur 20 pour le dernier d'entre eux admis en liste principale.

Dans la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » (NSMG), 1 candidat a été inscrit sur la liste principale et 3 sur la liste complémentaire avec une note de 16,73 sur 20 pour celui d'entre eux admis en liste principale.

Concernant le concours externe :

609 candidats se sont inscrits, 309 étaient présents aux épreuves écrites « note de synthèse » et « questionnaire », répartis en 3 spécialités :

- spécialité « techniques générales » : 507 inscrits, 270 présents ;
- spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 57 inscrits, 22 présents ;
- spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 45 inscrits, 17 présents.

197 candidats ont été retenus pour les épreuves d'admission.

Dans la spécialité TG : 94 lauréats ont été inscrits sur la liste principale et 10 sur la liste complémentaire, avec une note de 11,60 sur 20 pour le dernier candidat admis en liste principale.

Dans la spécialité EEI : 5 lauréats ont été inscrits sur la liste principale et aucun sur la liste complémentaire avec une note de 11,46 sur 20 pour le dernier candidat admis en liste principale.

Dans la spécialité NSMG : 1 lauréat a été inscrit sur la liste principale et 3 sur la liste complémentaire avec une note de 17,27 sur 20 pour le dernier candidat admis en liste principale.

2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES

Les concours interne et externe comportent deux épreuves écrites d'admissibilité. Les épreuves sont identiques pour les concours interne et externe :

- une note de synthèse, commune aux trois spécialités, sur un sujet d'ordre général à partir d'un ou plusieurs documents, d'une durée de 3 heures, avec un coefficient de 4 pour le concours externe et de 2 pour le concours interne.
- un questionnaire demandant de répondre à 20 questions parmi plusieurs domaines de compétence en fonction de la spécialité choisie : 10 questions à choix multiple (QCM) et 10 questions à réponse courte, fermées et ouvertes (QROC).

La durée de l'épreuve écrite est de 3 heures, un même coefficient 3 lui est attribué pour les deux concours externe et interne.

Toute note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

2.1 - La note de synthèse

Le Sujet :

« Jeudi 26 septembre 2019, un violent incendie s'est déclaré à Rouen, au sein de l'usine chimique de l'entreprise américaine Lubrizol. De nombreuses répercussions tant environnementales qu'économiques ont été constatées. Le risque industriel est omniprésent dans notre société, des milliers de personnes vivent aujourd'hui à proximité de site à risques.

À partir des documents joints, vous rédigerez une note de synthèse de 4 pages au maximum, qui d'une part expose la politique de gestion des risques industriels en France, et qui d'autre part présente les outils mis en place par les pouvoirs publics pour gérer ce risque. »

Le dossier de 38 pages comportait 9 documents de natures diverses : des articles de presse et des textes réglementaires. La liste de ces documents figure en annexe 1 du présent rapport.

1. Commentaire général sur l'épreuve

Bien que les documents soient conséquents en nombre et volume, le sujet ne comportait pas de difficulté particulière du fait d'une part que la thématique abordée fait partie de l'actualité récente et sensibilise le plus grand nombre, et d'autre part que les points principaux à aborder étaient finalement contenus dans 4 ou 5 documents. La plus grande difficulté résidait dans la gestion du temps, compte tenu du volume du dossier. Ainsi, un candidat qui respectait les consignes et qui maîtrisait la technique de la note de synthèse (respect du plan, introduction, développement, liaison des différentes parties...) obtenait la moyenne.

Malgré tout, la moyenne des copies tourne autour de 9.

Quelques notes éliminatoires ont été attribuées à des copies non structurées, parfois hors sujet, avec beaucoup de fautes d'orthographe et de syntaxe.

De manière générale les candidats internes à nos ministères maîtrisent la technique de la note de synthèse, ce qui montre bien que les formations préparation au concours (PEC) dispensées dans les CVRH portent leurs fruits. Pour autant, cela standardise un peu la note. C'est moins vrai pour les candidats externes. Les candidats de la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » sont généralement extrêmement bien préparés.

Ce qui a fait la différence entre une copie moyenne et une copie obtenant une note au-dessus de 15 a été le contenu de la note, la structuration et le soin apporté à la copie. À noter que beaucoup de copies manquent de soins (écriture illisible, beaucoup de ratures), Mais ce n'est pas la majorité, l'ensemble reste relativement correct.

De manière générale le plan annoncé a été respecté, quelques candidats ont proposé un plan un peu différent mais tout à fait acceptable et bien structuré.

Concernant l'introduction, beaucoup se contentent de faire un copier/coller du plan énoncé et ne présentent pas de sous-parties, les idées étant ensuite développées de manière anarchique dans le développement.

Les conclusions sont souvent pauvres, faute de temps pour certains, voire inexistantes. Certaines copies pourtant bien structurées ont perdu des points faute de n'avoir pas terminé l'épreuve.

La consigne de limiter la copie à 4 pages a été globalement bien respectée.

Le fond du sujet a dans l'ensemble été bien compris de la part des candidats. À noter toutefois une plus grande difficulté à structurer la seconde partie du devoir, plus difficile certes, du fait du nombre d'outils mobilisables et de la hiérarchie des documents. Certains candidats ont apporté des réflexions et des connaissances personnelles sur le sujet et de fait se sont parfois égarés.

La majorité des candidats s'est bornée à faire une liste des outils mobilisables par les collectivités sans trop développer. C'est la présence de ces développements qui a fait la différence entre une bonne copie et une copie moyenne.

2. Observations particulières et conseils aux candidats

Les copies corrigées ont permis de mettre en évidence les candidats qui maîtrisaient la technique de la note de synthèse et qui s'y étaient préparés et ceux pour lesquels cette technique n'était pas familière.

Le contenu de la 1^{ère} partie était condensé dans un ou deux documents. Les candidats l'ont bien compris. Cependant l'ensemble manquait d'illustrations et d'exemples pris dans les autres documents. Peu de candidats ont réussi, dans la 2^{nde} partie, à hiérarchiser les outils mobilisables en fonction de leurs rôles.

Beaucoup de candidats n'ont pas su gérer leur temps, et beaucoup de copies ne sont pas terminées.

Pour résumer, il est indispensable pour réussir cette épreuve que le candidat maîtrise la technique de la note de synthèse (amalgame entre note de service, note administrative et note opérationnelle) et qu'il dispose d'une bonne technique de lecture rapide de document.

L'énoncé du sujet contient beaucoup d'informations notamment sur la structure du plan ; prendre donc le temps de l'analyser.

L'orthographe et la présentation de la copie permettent de gagner des points, il est donc primordial de relire sa copie. L'importance de la conclusion n'est pas à minimiser.

Récapitulatif des conseils aux candidats

- prendre le temps de parcourir tous les documents, sélectionner les plus intéressants au regard de la problématique posée ;
- veiller à l'énoncé du plan en introduction et au respect de ce dernier ;
- toujours rédiger une conclusion, même minimale ;
- veiller à la présentation de la copie, notamment à la grammaire et à l'orthographe et à la lisibilité de l'écriture ;
- gérer son temps et notamment garder du temps en fin d'épreuve pour relire sa copie, corriger les fautes, éviter les répétitions.

2.2 - Le questionnaire – QCM et QROC

Dans chacune des 3 spécialités TG, EEI et NSMG, les candidats devaient répondre à 10 questions à choix multiples (QCM), parmi les 20 proposées, notées chacune sur un point, et à 10 questions à réponses courtes (QROC) parmi les 20 proposées, notées chacune sur 3 points. Les réponses aux QROC ne devaient pas dépasser 10 lignes.

1. Commentaire général sur l'épreuve

Certaines copies n'ont pas respecté la consigne de répondre à 10 QROC et 10 QCM. Notamment, assez régulièrement, des candidats n'ont pas réussi à répondre à 10 QROC et d'autres n'ont pas respecté les consignes en répondant à plus de questions que demandé. Rappelons que dans ce cas, seuls les 10 premiers QCM et QROC sont notés.

Les questions faisaient appel exclusivement aux thèmes contenus dans le programme de l'épreuve figurant dans l'annexe de l'arrêté du 13 décembre 2012. Pour autant, peu de candidats ont su répondre complètement aux questions faisant appel aux notions de bases du programme, ce qui démontre un manque de préparation à l'épreuve.

Pour les QCM

Certains candidats n'ont pas bien lu l'énoncé de la question, ce qui a pu leur faire perdre des points. Notamment quand plusieurs réponses étaient attendues, l'énoncé le mentionnait explicitement.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les réponses fausses enlèvent des points dans les QCM à réponse multiple, même lorsque les bonnes réponses sont également données. Il ne faut donc jamais répondre au hasard.

Pour les QROC

De manière générale, le niveau des copies est assez faible, malgré quelques candidats qui ont su maîtriser l'épreuve, notamment en répondant de manière claire et structurée.

Trop peu de copies montrent des connaissances de bases suffisantes dans les domaines techniques. De nombreux candidats n'ont qu'un niveau « culture générale » et ne possèdent pas des connaissances techniques que l'on pourrait qualifier de « scolaires » et qui sont néanmoins attendues dans de nombreuses questions. Ils ne mobilisent que rarement des connaissances théoriques précises permettant d'obtenir le maximum des points aux QROC et restent au mieux dans la description approximative des phénomènes. De ce fait, beaucoup de candidats ne répondent qu'à une partie seulement de la question, et souvent ne profitent pas des 10 lignes disponibles pour étoffer leurs réponses.

Par ailleurs, les candidats ont généralement une faible connaissance de l'environnement juridique de leurs domaines (par exemple beaucoup de mauvaises réponses aux questions sur les immeubles de grande hauteur ou à des questions sur la maîtrise d'oeuvre).

Enfin, transparaît au travers des réponses aux questions une absence de connaissance (ou un manque d'intérêt) pour l'actualité de leur domaine (en témoigne le nombre important de mauvaises réponses aux questions pourtant simples sur les émissions de gaz à effet de serre, sur la réglementation thermique actuellement en vigueur, etc.).

Il est à souligner malheureusement que certaines copies ne semblent pas avoir fait l'objet d'une relecture attentive qui aurait permis de limiter les fautes de syntaxe et d'orthographe et de mieux mettre en valeur les éléments importants des réponses.

Même pour des QROC de 10 lignes, une relecture finale du fond et de la forme par le candidat en fin d'épreuve est indispensable.

Récapitulatif des conseils aux candidats

- préparer l'épreuve en étudiant la totalité du programme du concours ;
- rester vigilant sur l'actualité législative et aux articles de presse relatifs aux domaines techniques du concours ;
- éviter avant tout dans les QCM les réponses fausses, ne jamais répondre au hasard ;
- veiller au respect du format des 10 lignes, à l'orthographe, la syntaxe et la clarté de la rédaction dans les QROC.

3 - LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Le concours externe comporte une épreuve d'admission commune aux trois spécialités (durée 20 minutes ; coefficient 6) :

- Entretien avec le jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale, tiré au sort par le candidat, permettant d'apprécier ses qualités de réflexion, ses connaissances, ses motivations et ses projets en particulier pour la spécialité choisie.

Le concours interne comporte une épreuve d'admission commune aux trois spécialités (durée 30 minutes, coefficient 6) :

- Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur principal du développement durable.

L'entretien débute par un exposé du candidat, des différentes étapes de son parcours professionnel, pendant une durée de 10 minutes au plus.

L'entretien se poursuit, à l'issue de l'exposé que le candidat a présenté, sur des questions relatives à l'environnement professionnel, aux projets et motivations professionnels du candidat.

3.1 - Épreuve orale d'entretien avec le jury

1. L'épreuve orale du concours externe

Les textes utilisés sont pour la plupart issus de la presse généraliste (en lien avec des sujets d'actualité de nos ministères ou des questions de société) ou des documents publiés par les MTE-MCTRCT. Ils sont récents et font appel à la curiosité du candidat pour l'actualité.

Pour rappel, il n'est pas demandé aux candidats de connaître dans le détail les sujets exposés dans ces articles, mais de savoir faire preuve d'ouverture d'esprit, d'analyse et d'adaptation face à un sujet qu'ils ne connaissent pas ou peu.

Certains candidats ont paru peu inspirés, voire très déstabilisés par le texte, se contentant de le résumer parfois en paraphrasant très largement ou simplement en reformulant avec leurs propres mots. Ils ont éprouvé énormément de difficultés à dégager les enjeux du texte et ont tenté de le raccrocher le plus rapidement possible (parfois par des liens très ténus) à nos ministères. Les candidats éprouvent souvent des difficultés à comprendre le message principal du texte, puis à prendre un peu de recul et à replacer le sujet dans un contexte plus large, à exposer une problématique.

Certains candidats ont en revanche bien réussi l'exercice, et après une brève présentation du texte et du point de vue de son auteur le cas échéant, sont parvenus à poser des éléments de débat. Les meilleurs candidats ont exposé leur point de vue spontanément, sans que celui-ci ne soit pour autant imposé.

Interrogés sur leurs parcours et leurs motivations, les candidats doivent mettre en exergue en priorité les éléments de leur parcours qui se démarquent ou qui leur semblent les plus en phase avec les missions de nos ministères ou les attentes pour un poste de TSPDD.

Les motivations du candidat pour présenter ce concours étaient parfois très faibles ou peu explicitées. Dans certains cas, ils ne font aucun lien entre leur parcours, leur formation initiale ou leur expérience et la spécialité choisie, voire même les métiers d'un TSPDD.

La connaissance du ministère (organisation sur le territoire, actualité législative, domaines d'intervention) est souvent trop faible, parfois limitée à des termes génériques (développement durable, économie verte, changement climatique, etc.). La plupart des candidats devraient sensiblement améliorer leurs connaissances des missions et de l'organisation des ministères pour lesquels ils candidatent.

Il ne leur est évidemment pas demandé de connaître toutes les règles inhérentes à ces organisations, mais un minimum est attendu (fonction publique d'État, fonction publique territoriale, collectivités territoriales). Une simple recherche sur les sites internet des ministères permet d'éviter de tomber dans des approximations grossières, voire de grosses erreurs, sur le périmètre d'action des MTE-MCTRCT.

2. L'épreuve orale du concours interne

Première partie de l'entretien : exposé du candidat sur son parcours (10 min au plus).

Quelques candidats ont fait une très bonne présentation de leur carrière en expliquant les tenants et aboutissants des différentes missions exercées et en mettant en exergue les qualités dont ils ont fait preuve. Ils ont su valoriser leur expérience et la mettre en perspective pour un futur positionnement en tant que fonctionnaire des MTE-MCTRCT. A contrario, d'autres candidats se sont simplement bornés à lister les différents postes occupés.

Pour certains candidats, c'est souvent leur ouverture d'esprit, leur expérience et leurs connaissances autres que celles issues de leur parcours scolaire ou des sujets d'actualité qui ont fait la différence.

Les jurys ont apprécié les candidats ayant mis en évidence un fil conducteur de leur parcours professionnel et une présentation concrète de leurs missions, permettant de démontrer des compétences nécessaires pour un agent de catégorie B, sachant se replacer dans un organigramme et comprendre leurs activités face aux politiques portées par nos ministères.

Deuxième partie de l'entretien : connaissance de l'environnement professionnel, projets et motivations professionnels du candidat

La suite de l'épreuve est un échange avec les membres du jury visant à apprécier les capacités des candidats à se projeter en tant que TSPDD au sein du ministère, visant également à vérifier leurs connaissances des missions et de l'actualité du ministère.

Les candidats connaissent généralement leur futur environnement professionnel mais peinent à évoquer leur environnement administratif (organisation administrative de l'État, ou des ministères dans les départements ou les régions). Même pour les candidats appartenant déjà aux MTE – MCTRCT, les connaissances générales sur nos ministères, leur actualité et leurs missions sont quelquefois inexistantes en dehors du service dans lequel évolue le candidat.

On observe que peu de candidats se sont projetés dans des fonctions d'encadrement d'équipe. Ils ont parfois du mal à définir la notion de management et ne connaissent pas toujours très bien les outils et les règles de gestion de la carrière des agents (entretien professionnel, procédures de promotion, de mobilité, etc.).

Récapitulatif des conseils aux candidats des deux concours :

Un oral se prépare tant sur le fond que sur la forme.

- Connaître les thématiques traitées par le MTE et le MCTRCT est indispensable, et encore plus pour le concours interne. L'organisation du ministère, ainsi que les missions que les candidats sont susceptibles de réaliser à la suite du concours, ne peuvent être totalement ignorées.
- Ne pas focaliser leur présentation uniquement sur les préoccupations environnementales en faisant abstraction des autres thématiques traitées par les MTE et MCTRCT telles que la prévention des risques, le logement et l'aménagement.
- Respecter le temps imparti.
- Répondre aux questions de manière courte et précise, claire et structurée. Si nécessaire, faire reformuler la question.
- Être honnête (et crédible) avec la réalité de ses missions et de ses qualités et défauts.
- Éviter de répondre trop rapidement aux questions, prendre un temps de réflexion avant de répondre.
- Éviter les termes familiers (« du genre », « du coup », etc.). Attention aux lieux communs (« je veux travailler pour le bien de tous » ; « je veux par-dessus tout travailler pour l'intérêt général ») qui ne sont pas suivis d'exemples concrets quant aux ambitions professionnelles.
- Attention à la posture pendant l'oral. Toujours regarder vers le jury, ne pas couper la parole aux examinateurs.
- Par ailleurs, il convient de se rappeler qu'un concours reste un recrutement, la présentation du candidat ne doit donc pas être négligée.

3.2 - Épreuve physique

Pour les candidats inscrits dans la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral », une seconde épreuve d'admission est en principe destinée à les classer sur la base d'une épreuve en lien avec les postes qu'ils sont susceptibles d'occuper dans le cadre de leur vie professionnelle.

Dans le cadre de l'adaptation des concours au contexte de crise sanitaire, l'épreuve sportive prévue par l'article 3 des arrêtés d'organisation des concours des TSPDD interne et externe de recrutement a été suspendue pour la session 2020.

* * * * *

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoires.gouv.fr